



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA
PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles,
MARE/C.5/AA/PV/ac/Ares(2023)5231372

Cher M. Emiel Brouckaert (Président du CCNE), Cher
M. Kenn Skau Fischer (Président du CCNE),

Nous vous remercions pour votre lettre du 2 mai 2023 concernant l'avis conjoint fourni par le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) et par le Conseil consultatif de la mer du Nord (NSAC) sur la gestion des pocheteaux et des raies.

Votre lettre fournit des informations de base utiles sur ce sujet et résume brièvement les principales conclusions tirées lors de l'"Atelier conjoint CC EOS/NSAC sur la gestion des raies" qui s'est tenu à Bruxelles le 9 février 2023, proposant plusieurs recommandations en termes d'harmonisation sur la fixation des TAC (totaux admissibles de captures), l'établissement de sous-TAC pour certaines espèces, la priorisation de divers sujets de recherche, les meilleures pratiques et les impacts socio-économiques.

Cet atelier a été très intéressant et très productif. Les acteurs concernés du secteur de la pêche, les ONG, les instituts de recherche, les conseils consultatifs, les administrations de la pêche des États membres et la Commission européenne y ont participé, unissant leurs efforts et travaillant ensemble sur ce sujet d'intérêt commun. En outre, je reconnais le lien opportun entre vos efforts et les discussions en cours entre l'UE et le Royaume-Uni, visant à parvenir à des approches communes de la gestion des raies, à adopter à la fois à court et à moyen/long terme.

M. Emiel Brouckaert
Président du CC EOS
Crofton Road c/o BIM Dun Laoghaire
Co. Dublin A96 E5A0
IRLANDE
emiel.brouckaert@rederscentrale.be

M. Kenn Skau Fischer
Président du NSAC
CCNE (7e étage)
Louis Braillelaan, 80
2719 EK Zoetermeer
PAYS-BAS
ksf@dkfisk.dk

À cet égard, et comme l'ont déjà indiqué les collègues de la DG MARE lors du récent Forum Inter-CC sur le Brexit le 15 mai 2023, les deux parties ont l'intention de convenir d'une approche commune pour la fixation des TAC de groupe à temps pour les prochaines consultations annuelles. Vos recommandations spécifiques ont été très utiles à cet égard. Nous avons également l'intention de préparer une feuille de route pour définir les éléments de gestion supplémentaires qui devraient être pris en compte lors de l'élaboration d'alternatives à moyen et long terme aux TAC de groupe actuels. Les recommandations supplémentaires que vous avez formulées alimenteront ces réflexions.

Comme elle l'a déjà fait à plusieurs reprises, la Commission prend acte des informations et des conseils pertinents fournis par le CC EOS et le NSAC, confirmant ainsi son engagement à améliorer la gestion de la pêche dans les bassins maritimes respectifs et la durabilité du secteur de la pêche.

Si vous avez des questions sur cette réponse, veuillez contacter M. Vincent GUERRE, coordinateur des Conseils consultatifs (Vincent.GUERRE1@ec.europa.eu ; +32 229-57432), qui la transmettra aux collègues concernés.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

c.c.:

Matilde Vallerani :

matilde.vallerani@nwwac.ie

Tamara Talevska : tamarat@nsrac.org

